

Les dispositifs de renforcement des langues vivantes au Lycée Jean Mermoz pour l'année 2024-2025

1. Les dispositifs de Langue vivante au primaire

Tous les élèves de CP au CM2 du lycée Mermoz bénéficient d'une exposition à l'anglais à hauteur de 4 heures hebdomadaires :

- 1,5 h de langue comme préconisé par les textes officiels
- 2,5 h pour l'EMILE (Enseignement des Matières par l'Intégration d'une Langue Etrangère) : EPS, Arts, Sciences, Mathématiques.

2. Le dispositif PARLE (Parcours Renforcé en Langue Etrangère) en anglais au collège

Ce dispositif du réseau AEFE s'inscrit dans la continuité du programme du primaire. Deux heures de pratique de la langue anglaise sont proposées aux élèves, en complément des trois heures d'anglais. Ces deux heures sont incluses dans deux autres disciplines (parmi EPS, SVT, HG, éducation musicale ou arts plastiques selon les niveaux de classe) en 5^{ème}, en 4^{ème} et en 3^{ème}.

Il permet à l'élève de totaliser **5 heures hebdomadaires de pratique de langue anglaise** sans mobiliser ou créer de nouveaux temps d'enseignement ou de contenus disciplinaires.

Comment s'organisent ces enseignements ?

Sur quatre classes par niveau (5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}) :

2h de deux disciplines non linguistiques sont dispensées en anglais : l'enseignant de chacune de ces disciplines, intervient en co-enseignement avec un professeur d'anglais.

Comment entrer dans le dispositif PARLE ?

Il n'y a pas de sélection à l'entrée. Le dispositif est proposé sur **quatre classes** par niveau. Les élèves entrant dans une de ces classes bénéficient de ce dispositif sur une année scolaire.

Il n'y a **pas de continuité d'une année à l'autre**.

Les parents des élèves concernés sont informés de l'inscription de leur(s) enfant(s) à la fin de l'année scolaire en cours et ont la possibilité de décliner la proposition.

L'élève est alors inscrit dans une classe sans dispositif PARLE

3. La Langue et Culture Européenne (LCE) en espagnol au collège

L'option LCE espagnol, accessible dès la classe de 4^{ème}, permet de renforcer le parcours de langue en espagnol.

Les élèves inscrits en LCE bénéficient de deux heures supplémentaires de LCE par semaine.

Comment s'inscrire en LCE ?

Les parents des élèves intéressés procèdent à l'inscription sur la plateforme EDUKA. L'inscription est validée sous réserve de places disponibles.

L'inscription en LCE vaut engagement sur les deux années (4^{ème} et 3^{ème}).

En fonction des places disponibles, il est envisageable d'intégrer l'option en 3^{ème} à condition d'avoir un niveau de langue solide. Pour le Diplôme National du Brevet (DNB), l'option LCE permet d'obtenir jusqu'à 20 points de bonus.

4. La section européenne en anglais au lycée

La section européenne en anglais permet aux élèves de renforcer leurs compétences en anglais et d'approfondir leur culture anglophone. Deux heures supplémentaires sont incluses dans l'emploi du temps hebdomadaire des élèves :

- une heure de renforcement d'Anglais,
- une heure en anglais dans une discipline non linguistique (DNL) parmi Histoire-géographie, Mathématiques ou Sciences physiques.

Pour le Baccalauréat, les élèves ayant obtenu au moins 12/20 en anglais (en contrôle continu) et obtenu 10/20 à l'épreuve spécifique de DNL auront la mention « Section européenne en anglais » inscrite sur leur diplôme.

Comment s'inscrire en Section européenne ?

Les parents des élèves intéressés procèdent à l'inscription sur la plateforme EDUKA. L'inscription est validée sous réserve de places disponibles.

En seconde, les élèves explorent en cours d'année les différentes DNL proposées.

En fin de seconde, les élèves doivent choisir une discipline sur laquelle portera la DNL, selon les choix proposés en 1^{ère}.

Aucune sortie de l'Option Européenne n'est acceptée dans le cycle terminal (première, terminale).

5. La Discipline Non Linguistique (DNL) en espagnol au lycée

Au lycée, la continuité de la LCE est assurée par l'inscription en **DNL hors SELO (hors Section Européenne et Langues Orientales)**.

Cette option permet aux élèves de renforcer leurs compétences en espagnol et d'approfondir leur culture hispanique.

En seconde, la DNL est enseignée sur une heure d'EPS dispensée en espagnol. Il n'y a donc pas d'heure supplémentaire à l'emploi du temps.

En première et en terminale, une heure supplémentaire est incluse dans l'emploi du temps hebdomadaire des élèves sur une DNL en histoire-géographie.

Comment s'inscrire en DNL hors SELO espagnol ?

Les élèves ayant suivi la LCE espagnol au collège poursuivent de droit au lycée. Il est aussi envisageable d'intégrer l'option en 2^{nde}, en fonction des places disponibles.

Les parents des élèves intéressés procèdent à l'inscription sur la plateforme EDUKA. L'inscription est validée sous réserve de places disponibles.

Aucune sortie de l'Option DNL hors SELO n'est acceptée dans le cycle terminal (première, terminale).

Pour toute information complémentaire, les professeurs de langues vivantes de l'établissement se tiennent à votre disposition